

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de CAPVERN
Séance du 12 Mars 2014.

L'an deux mille quatorze, le 12 Mars 2014 à 20 heures 30.
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. André LARAN, Maire.

Etalent présents : DUPUY J. ADOUE M. VIEU R. DASTUGUE G. LARAN JP. BOUSQUET JM.
DUFFO L. DURANCET J. ZANON M. DASTUGUE V. REULET ML.

Procurations :

Absents : RUMEAU D. BERRIOT C. PEYROUZELLE M.

Mme Magali ZANON a été nommé(e) secrétaire.

Date de convocation
07/03/2014
Date d'affichage
07/03/2014

OBJET : Rénovation de l'Office de Tourisme

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de procéder à la rénovation de l'Office de Tourisme situé 300 rue des Thermes à Capvern Les Bains

Le bâtiment communal abritant l'Office de Tourisme Neste Baronnie Capvern les Bains a été construit en 1973. N'ayant fait l'objet d'aucun travaux de rénovation depuis cette date, il convient aujourd'hui de changer le revêtement du sol qui présente une usure certaine mais aussi les portes d'entrée qui ne répondent plus aux normes de sécurité. En effet, non équipés de groom, la porte principale se referme trop souvent brutalement sur les doigts du public et fait apparaître, d'autre part, un jour d'un centimètre autour des encadrements ce qui est très consommateur d'énergie.

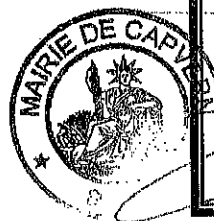
Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement suivant :

	Montant H.T.	%
Etat - D.E.T.R.	6 562.00	30
Conseil Général	4 374.00	20
Conseil Général - F.D.T.	4 374.00	20
Commune - Fonds propres	6 562.00	30
Montant total de l'opération	21 872.00	100

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce plan de financement et charge Monsieur le Maire d'engager les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,

Accusé de réception en préfecture
065-216501270-20140321-DEL2014-03-13-
DE
Date de télétransmission : 21/03/2014
Date de réception préfecture : 21/03/2014



Signature.
Le Maire,
André LARAN

D.E.T.R. 2014

ATTESTATION DU CARACTERE COMPLET D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

Vu les articles L2334-32 à L2334-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le dossier ci-après référencé :

Demandeur : Commune de CAPVERN

Désignation de l'opération : *Rénovation de l'office de tourisme*

Coût HT : 21 872 € HT

DETR sollicitée : 6 562 €

Date de réception du dossier : 18 février 2014
Demande des pièces manquantes effectuée le : /
Date de réception des pièces sollicitées : /

Le dossier, visé ci-dessus, de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux de l'année 2014 est déclaré complet.


Il vous est possible de commencer la réalisation de l'opération à compter de la date de la présente attestation. Il vous appartiendra de me tenir informé de la date de commencement de cette opération.

La présente attestation ne vaut pas décision attributive de subvention.

Fait à TARBES, le 25 février 2014

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Alain CHARRIER


NB : Si le rejet de votre dossier vous est notifié, il ne pourra être représenté ultérieurement que si l'opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.
Si aucun rejet du dossier ne vous est notifié, il sera réputé rejeté implicitement à la fin de l'exercice suivant l'année au titre de laquelle la subvention est demandée. Jusqu'à cette échéance, même si l'opération a fait l'objet d'un commencement d'exécution, le dossier demeure éligible sous réserve des choix opérés par la commission d'élus pour les catégories d'investissement prioritaires. Le maintien de l'éligibilité du dossier ne vaut pas décision d'octroi de subvention.